

Preferred Care

Terms and Conditions

For Preferred Care with failure to locate



| asurion

- All Provinces Except Manitoba, Quebec, and Saskatchewan -

Preferred Care

Summary of Key Terms and Conditions and Important Information

Device Schedule and Plan Charge	The plan charges depend on the device tier of the Covered Equipment and plan term as shown in the table below.		
	Covered Equipment	Monthly Plan Charge	Two-Year Plan Charge
	Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm and 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm and 45 mm)	\$5/mo	\$119
	Pixel 8a	\$7/mo	\$139
	Pixel 9a	\$8/mo	\$189
	Pixel 8, Pixel 9	\$10/mo	\$209
	Pixel 10	\$14/mo	\$319
	Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL	\$15/mo	\$329
	Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10 Pro Fold	\$18/mo	\$359
	Partial list of eligible devices as of January 8, 2026. This list may be changed from time to time. If You do not see Your device above, and for a complete and current list of devices, please visit asurion.com/googleclaims/ca or call 866-788-5776. Some devices may be moved to a different tier during the term of enrollment.		
Service Request Limits	Two (2) covered accidental damage from handling (“ADH”) service requests in any rolling twelve (12) month period or one (1) Failure to Locate service request in any rolling (12) twelve month period. There is no limit to the number of service requests for other Covered Failures during the term of the plan. \$2000 value maximum per service request.		
Coverage Description	Covered Equipment that the Google Find My Device application fails to locate as a result of being lost or stolen (“Failure to Locate”) or fails to operate due to experiencing an operational, mechanical, electrical, or structural failure from (i) defects in materials and/or workmanship; (ii) normal wear and tear; (iii) power surge; or (iv) unintentional and accidental damage from handling as a result of normal use (“ADH”) for eligible portable electronic devices.		
Replacement Devices	Service requests may be fulfilled with new or refurbished devices and may be the same model or another model of like kind and quality. Color, features, and accessory compatibility are not guaranteed.		
Covered Equipment	Eligible Google phones and watches. Accessories are not covered.		
Cancellation	This Plan is optional and can be cancelled by You at any time for any reason by visiting store.google.com/preferred_care and accessing Your Google Store account or by writing the Administrator at 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada. If You need further assistance cancelling Your coverage, please call 866-788-5776. If cancelled, a refund will be provided as described in the terms and conditions.		
Service Fees	You must pay a service fee for each approved service request as shown in the schedule below, plus applicable taxes. The service fee must be paid to us in advance of service being provided and may be paid with a valid debit or credit card or other electronic payment method We approve. The service fee amount is based on the device tier of the claimed Covered Equipment. Some devices may be moved to a different service fee tier during their lifecycle.		
	Covered Equipment Tier:	ADH Cracked Screen Repair (for eligible Covered Equipment):	Replacement
	Tier 1: None	\$39	\$49
	Tier 2: Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm and 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm and 45 mm), Pixel 8a	\$39	\$59
	Tier 3: Pixel 9a, Pixel 8, Pixel 9	\$39	\$99
	Tier 4: None	\$39	\$119
	Tier 5: Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 10 Pro Fold	\$39	\$159

Preferred Care

Contract of Additional Warranty

All Provinces Except Manitoba, Quebec, and Saskatchewan

THIS IS A LEGAL CONTRACT (REFERRED TO HEREINAFTER AS THE "PLAN"). BY PURCHASING IT, YOU UNDERSTAND THAT IT IS SUCH A CONTRACT AND ACKNOWLEDGE THAT YOU HAVE HAD THE OPPORTUNITY TO READ THE TERMS AND CONDITIONS SET FORTH HEREIN. THIS PLAN IS NOT A CONTRACT OF INSURANCE. BY PURCHASING THIS PLAN, YOU ARE CONSENTING TO ASURION CONSUMER SOLUTIONS OF CANADA CORP.'S COLLECTION, USE AND DISCLOSURE OF PERSONAL INFORMATION AS DESCRIBED BELOW, INCLUDING ITS ABILITY TO SHARE YOUR PERSONAL INFORMATION WITH THE SELLER OF THIS PLAN.

- I. OBLIGOR:** The company obligated under this Plan is Google Canada Corporation ("Google") whose address is 1741 Lower Water Street, Suite 600 Halifax, NS B3J0J2.
- II. DEFINITIONS:** Throughout this Plan, the following words have the following meanings: **(1) "We," "Us," and "Our,"** mean the company obligated under this Plan, as stated in the **Obligor** section of this Plan; **(2) "You" and "Your"** mean the individual that purchased this Plan; **(3) "Administrator"** refers to Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. ("Asurion"). The Administrator can be contacted at: 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada; **(4) "Seller"** means Google, the Seller of this Plan; **(5) "Covered Equipment"** means the device that You purchased concurrently with and is covered by this Plan on the date of enrollment as identified by Your Google Device ID, which includes Electronic Serial Number (ESN) or International Mobile Equipment Identity number (IMEI); **(6) "Covered Failure"** means the Covered Equipment's failure to be located by the Google Find My Device application as a result of being lost or stolen ("Failure to Locate") or failure of the Covered Equipment to operate due to experiencing an operational, mechanical, electrical, or structural failure from (i) defects in materials and/or workmanship; (ii) normal wear and tear; (iii) power surge; or (iv) unintentional and accidental damage from handling as a result of normal use ("ADH") for eligible portable electronic devices. **(7) "Replacement Equipment"** means a **NEW, REFURBISHED, OR REMANUFACTURED EQUIPMENT OF EQUAL OR SIMILAR FEATURES AND FUNCTIONALITY THAT PERFORMS TO THE FACTORY SPECIFICATIONS OF THE ORIGINAL COVERED EQUIPMENT WHICH WE PROVIDE TO YOU IN THE EVENT OF A COVERED LOSS OF THE COVERED EQUIPMENT.** Technological advances may result in Replacement Equipment with a lower selling price than the original equipment.
- III. INSTRUCTIONS:** This Plan, including the terms, conditions, limitations and exclusions, and Your receipt or enrollment confirmation for this Plan, constitute the entire agreement between You and us. Please keep this Plan and the receipt or enrollment confirmation for future reference; You may need them to obtain service. We strongly recommend (but do not require as a condition of this Plan) the regular back up of data and software. If applicable, it is important that You back up all data files on Your Covered Equipment prior to the commencement of service; repairs to Your Covered Equipment may result in the deletion of such data files.
- IV. TERM OF COVERAGE:** The term of this Plan begins on the start date indicated on Your enrollment confirmation and continues for the

term indicated on Your enrollment confirmation unless cancelled. Coverage for Covered Failures due to Failure to Locate, ADH, and power surge begin on the start date indicated on Your enrollment confirmation. All other coverage becomes effective immediately following the expiration of the manufacturer's warranty. This Plan is inclusive of the manufacturer's warranty; it does not replace the manufacturer's warranty for which the manufacturer is responsible, and We may refer You to the manufacturer or retailer during this period. This Plan provides certain additional benefits during the manufacturer's warranty period and continues to provide some of the manufacturer's benefits, as well as certain additional benefits, after the manufacturer's warranty expires. In the event Your Covered Equipment is being serviced by us when this Plan is cancelled or expires, the term of this Plan will be extended until the covered repair has been completed and the Covered Equipment or a replacement has been delivered or provided to You.

- V. WHAT IS COVERED:** If the Covered Equipment experiences a Covered Failure, We will repair it, or, at Our sole option, replace it with a device of comparable kind and quality. If We determine that We cannot repair or replace Your Covered Equipment, We may, at our discretion issue You a credit for the replacement cost of the Covered Equipment, as determined by us, based on its value immediately prior to the failure. THERE IS NO ASSURANCE, REPRESENTATION, OR GUARANTEE THAT ANY REPLACEMENT EQUIPMENT WILL BE IDENTICAL OR OFFER THE SAME FUNCTIONALITIES AS THE ITEM BEING REPLACED. **Replacement Equipment will be new or refurbished, in Our sole discretion.** The device provided as the Replacement Equipment immediately becomes the Covered Equipment. You hereby assign to Us all rights and benefits of any manufacturer's warranty or other ancillary coverage relating to any Covered Equipment that We replace. **NOTE: For Your Covered Equipment:** You are responsible for backing up all computer software and data prior to commencement of any repairs. We are not responsible for any lost data, including documents, databases, messages, licenses, contacts, passwords, books/magazines, games, photos, videos, ringtones, music or other nonstandard software or data on Your Covered Equipment.
- VI. HOW TO MAKE A SERVICE REQUEST:** If Your Covered Equipment experiences a Covered Failure, You may go online to asurion.com/googleclaims/ca, or You may call customer service at 866-788-5776 to speak to an agent. **All service requests must be authorized in advance. Unauthorized repairs or replacements may not be covered.** At Our sole discretion, We will provide for fulfillment at authorized repair centers, authorized service providers, or by mail. We will pay for the cost of shipping Your Covered Equipment to and from the authorized service center if depot service is required. We may require You to fill out a service request facilitation form prior to receiving service or a replacement or reimbursement under this Plan. You must file Your service request within ninety (90) days of a Covered Failure. If You fail to file Your service request within ninety (90) days, We may deny You coverage. In the event We arrange for the repair of Your Covered Equipment, You may be required to mail or deliver Your Covered Equipment for repair as directed by Us. If We arrange for the replacement of Your Covered Equipment, We

will provide the Replacement Equipment by mail within fourteen (14) business days, in most cases, or We may require You to pick up the Replacement Equipment at a retail location in Your area. You may also be required to produce a Provincial or Federal issued photo I.D., other than a student or professional license or I.D., as a condition to receiving service or replacement under this Plan.

VII. INTERNATIONAL SERVICE: Service under this Plan is not available outside of Canada.

VIII. SERVICE FEE: In the event Your Covered Equipment experiences a Covered Failure, You must pay a service fee as shown in the service fee schedule below, plus applicable taxes. The service fee must be paid to us in advance of service being provided and may be paid with a valid debit or credit card or other electronic payment method We approve. The service fee amount is based on the device tier of the claimed Covered Equipment, as shown in the service fee schedule. See [asurion.com/googleclaims/ca](https://www.asurion.com/googleclaims/ca) for the specific service fee for Your device.

Covered Equipment Tier:	ADH Cracked Screen Repair (for eligible Covered Equipment):	Replacement:	Failure to Locate:
Tier 1	\$39	\$49	\$59
Tier 2	\$39	\$59	\$89
Tier 3	\$39	\$99	\$119
Tier 4	\$39	\$119	\$159
Tier 5	\$39	\$159	\$229

IX. NON-RETURN FEE: Covered Equipment that is damaged or malfunctioning and approved for replacement must be returned to Us. You will be required to return the failed Covered Equipment to an authorized service provider, or We may require You to return the Covered Equipment to Us at Our expense within fourteen (14) days of the delivery of Your Replacement Equipment, in the return mailer We provide. You must return the Covered Equipment as directed by Us, including unlocking the Covered Equipment, or pay the non-returned equipment charge applicable to the model of Covered Equipment that We replace. YOU CAN AVOID THIS CHARGE BY SIMPLY RETURNING THE COVERED EQUIPMENT AS DIRECTED.

X. PLAN CHARGE: You agree to pay the upfront or monthly recurring charge for the term of this Plan. These fees were disclosed to You at the time You enrolled in this Plan and are also described in the product summary. Non-payment by You will result in cancellation of the Plan.

XI. PLAN LIMITS OF LIABILITY:

- This Plan will cover up to, but no more than, two (2) covered ADH service requests in any rolling twelve (12) month period and one (1) Failure to Locate service request in any rolling (12) twelve month period. The twelve (12) month period is calculated based on the date of loss for each covered Failure to Locate or ADH service requests. There are no service request limits for all other Covered Failures. For any single service request, the maximum amount We will spend to replace or repair the Covered Equipment is \$2,000.00.
- In the event You reach the aggregate service request limit of two (2) ADH service requests or one (1) Failure to Locate service request in any rolling twelve month period, You will continue to have coverage for other Covered Failures, but You will not

be able to make additional ADH or Failure to Locate service requests until the previous service requests roll off Your account twelve months after each service request is completed.

XII. EXCLUSIONS: This Plan does not cover:

- Incidental or consequential damages;
- Losses caused by acts of God or other disaster (whether natural, man-made, or catastrophic), fire, smoke, flood, explosion, war, civil disorders, riot, terrorism, nuclear event, strike, embargo, acts of the government, military authority, or the elements;
- Abuse, malicious mischief, misuse, intentional damage, vandalism, improper installation, or customer negligence;
- Damage caused by corrosion, dirt, mold, rust, sand, insects or animals
- Pre-existing losses of the Covered Equipment occurring before the time it was established as the Covered Equipment;
- Changes or enhancements in color, texture, finish, expansion, contraction, or any cosmetic damage to Covered Equipment however caused, including, but not limited to, scratches and marring, that do not affect the mechanical or electrical function of the Covered Equipment;
- Service performed by unauthorized repair personnel;
- Covered Equipment with altered or missing serial or IMEI numbers;
- "No Problem Found" diagnosis or failure to follow the manufacturer's instructions;
- Any damage or loss to any data or operating system, including damage or loss as a result of any repairs or replacement under this Plan;
- Loss or damage to software due to any cause, including but not limited to: computer virus, worm, Trojan programs, adware, spyware, firmware or any other software program;
- Mobile phone accessories that are not included in the box by the manufacturer including, but not limited to: chargers, headsets, face plates and cases;
- Damage caused by foreign objects; and
- Loss due to any design flaw or systemic manufacturing defect, or failure covered by the manufacturer's warranty or manufacturer's recall in effect at the time of the failure.
Further, Covered Equipment does not include and the Plan does not cover:
- Contraband or property in the course of illegal transportation or trade;
- Damage to property in transit to You;
- Battery chargers;
- Any accessories;
- Unauthorized modifications, alterations, or repairs, including the use of third-party parts not provided or certified by the manufacturer; or
- Covered Equipment that is missing any part or parts.

XIII. RENEWAL: This Plan is not renewable.

XIV. TRANSFER: This Plan is not transferable by You, and may not be assigned by You. This Plan is transferable at our discretion.

XV. CANCELLATION: This Plan can be cancelled by You at any time for any reason by visiting store.google.com/preferred_care and accessing Your Google Store account or by writing the Administrator at 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nova Scotia

B3J 2X2 Canada. If You need further assistance cancelling Your coverage, please call 866-788-5776. This Plan may be cancelled by us or the Administrator for any reason by notifying You in writing at least thirty (30) days prior to the effective date of cancellation, which notice will state the effective date and reason for cancellation. We may cancel this Plan immediately if We discover any abuse of this Plan, or any fraud or material misrepresentation made by You or with Your knowledge in obtaining coverage or in the presentation of a claim, including but not limited to filing a claim for equipment not belonging to You. If the Plan is cancelled: (a) by You within thirty (30) days of the receipt of this Plan, You will receive a full refund of all Plan payments made by You under this Plan, including sales tax; or (b) by You after thirty (30) days of the receipt of this Plan, or cancelled by us or the Administrator at any time, You will receive a refund equal to 100% of the pro-rata amount of the unearned portion of the Plan fee, less the cost of any claims that have been paid or repairs that have been made.

XVI. CHANGES TO THE PLAN: WE MAY CHANGE THE MONTHLY CHARGE FOR THE PLAN, ADMINISTRATION OF THE PLAN, OR THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS PLAN FROM TIME TO TIME UPON THIRTY (30) DAYS WRITTEN NOTICE TO YOU. SUCH NOTICE MAY BE PROVIDED IN A SEPARATE MAILING OR EMAIL, OR BY ANY OTHER REASONABLE METHOD. IF YOU DO NOT AGREE TO THE MODIFIED CHARGES OR TERMS OF THE AGREEMENT, YOU MAY CANCEL THE PLAN BY NOTICE TO US OR THE ADMINISTRATOR AT ANY TIME IN ACCORDANCE WITH THIS PLAN. THE PAYMENT OF APPLICABLE CHARGES BY YOU, OR A REQUEST FOR SERVICE UNDER THE PLAN, AFTER RECEIVING SUCH NOTICE OF A CHANGE IN THE CHARGES OR OTHER TERMS AND CONDITIONS WILL BE DEEMED TO BE ASSENT BY YOU TO THE CHANGE(S) IN THE CHARGES, TERMS OR CONDITIONS.

XVII. LIMITATION OF LIABILITY: IN NO EVENT WILL THE PLAN OBLIGOR, ADMINISTRATOR, OR SELLER BE LIABLE FOR INDIRECT, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, PERSONAL INJURIES OR LOSS OF INCOME ARISING OUT OF, OR CONNECTED TO, THE PROVISION OF THE PLAN, REPAIR OR REPLACEMENT OF COVERED EQUIPMENT UNDER THE PLAN AND CAUSED BY NEGLIGENCE, ERROR, MISTAKE, OR OMISSION ON THE PART OF THE OBLIGOR OR ADMINISTRATOR OR THEIR RESPECTIVE PARENTS, SUBSIDIARIES, AFFILIATES, AGENTS, EMPLOYEES, SUBCONTRACTORS, SUCCESSORS, AND ASSIGNS.

XVIII. FORCE MAJEURE: We are not responsible for any delay or failure in performance of any part of this Plan to the extent that such delay or failure is caused by fire, flood, explosion, war, strike, embargo, government requirement, regulatory agency requirement civil or military authority, acts of God, or other similar causes beyond our control.

XIX. NON-WAIVER: No waiver in whole or in part of any term or condition of this Plan shall be construed as a continuing waiver of that term or condition or a waiver in whole or in part of any other term or condition. We may reduce or waive the service fee for Covered Equipment. We will post the current service fee schedule at asurion.com/googleclaims/ca, or you may call 866-788-5776.

XX. PERSONAL INFORMATION: Personal information includes factual or subjective information about an identifiable individual. We collect, use, or disclose Your personal information in connection with the Plan (hereinafter "Personal Information") to Google and Asurion.

Google and Asurion collect Your Personal Information through a website at the time of purchase or registration portal, on an Asurion service request portal, and by phone.

Google and Asurion use Your Personal Information to administer the Plan, including but not limited to, detecting, investigating, and preventing fraud, unauthorized or illegal activities, assessing, and processing claims, creating and maintaining records, insuring or reinsuring Plan liabilities, and providing customer service. We may also use and disclose Your information for other purposes with Your consent or as permitted or required by law.

Google and Asurion may exchange Personal Information as necessary for the purposes described above. You acknowledge that this will involve transferring data within Canada and the United States.

Google and Asurion will hold and use Your personal information only as long as necessary to implement, administer and manage the Plan, or as required to comply with legal or regulatory obligations.

Google and Asurion provide You with many ways to make choices about Your personal data, such as accessing it, correcting it, deleting it, or updating Your choices about how it is used. To learn more about Your rights regarding Your Personal Information with Asurion, visit asurion.com/privacyrights or by writing to us at Asurion, Attn: Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, USA. Requests to access must be in writing, either through the portal link provided above, by email, or by mail. You may also obtain a copy of Asurion's privacy policy by visiting asurion.com/privacy-notice/.

XXI. DATA RESIDENCY: Your information may be processed and stored in the United States and may be subject to access by U.S. authorities under applicable laws.

XXII. PROVINCE OR TERRITORY VARIATIONS: The following province or territory variations shall control if inconsistent with any other provisions: In Ontario, Alberta, and Newfoundland, the following cancellation rights apply:

BUYER'S RIGHT TO CANCEL

You may cancel this Plan from the day You enter the Plan until ten (10) days after You receive a copy of this Plan. You do not need a reason to cancel.

If You do not receive the goods or services within thirty (30) days of the date stated in the Plan, You may cancel this Plan within one (1) year of the Plan date. You lose that right if You accept delivery after thirty (30) days. There are other grounds for extended cancellation. For more information, You may contact Your provincial/territorial consumer affairs office.

If You cancel this Plan, the Seller has fifteen (15) days to refund Your money and any trade-in, or the cash value of the trade-in. You must then return the goods.

To cancel, You must give notice of cancellation at the address of the Administrator (above in this Plan). You must give notice of cancellation by a method that will allow You to prove that You gave notice, including registered mail, fax, or by personal delivery.

The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only. Les Parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement.

© 2025 Asurion, LLC • All Rights Reserved.

Protection privilégiée

Conditions générales

Pour Protection privilégiée sans défaut de localisation



| asurion

- Toutes les provinces sauf le Manitoba, le Québec et la Saskatchewan -

Protection privilégiée

Résumé des principales conditions générales et des renseignements importants

Annexe de l'appareil et frais du Plan	Les frais du Plan dépendent de la catégorie d'appareil de l'Équipement couvert et de la durée du Plan, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.		
	Équipement couvert	Frais mensuels du Plan	Frais du Plan avec contrat de deux ans
	Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm)	5 \$/mois	119 \$
	Pixel 8a	7 \$/mois	139 \$
	Pixel 9a	8 \$/mois	189 \$
	Pixel 8, Pixel 9	10 \$/mois	209 \$
	Pixel 10	14 \$/mois	319 \$
	Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL	15 \$/mois	329 \$
	Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10 Pro Fold	18 \$/mois	359 \$
Liste partielle des appareils admissibles en date du 8 janvier 2026. Cette liste peut être modifiée de temps à autre. Si vous ne voyez pas votre appareil ci-dessus, et pour obtenir une liste complète et à jour des appareils, veuillez visiter le site asurion.com/googleclaims/ca ou composer le 866 788-5776. Certains appareils peuvent être déplacés à un niveau différent pendant la durée de l'inscription.			
Limites de demandes de service	Deux (2) demandes de service liées à des dommages accidentels causés par la manipulation (« DAM ») au cours d'une période continue de douze (12) mois ou une (1) demande de service pour défaut de localisation au cours d'une période continue de douze (12) mois. Il n'y a pas de limite quant au nombre de demandes de service pour d'autres défaillances couvertes pendant toute la durée du Plan. Valeur maximale de 2 000 \$ par demande de service.		
Description de la couverture	L'Équipement couvert que l'application Google Find My Device ne trouve pas à la suite d'une perte ou d'un vol (« Défaut de localisation ») ou qui ne fonctionne pas en raison d'une défaillance opérationnelle, mécanique, électrique ou structurelle causée par (i) des défauts de matériaux ou de fabrication; (ii) une usure normale; (iii) une surtension; ou (iv) des dommages accidentels ou involontaires causés par la manipulation à la suite d'une utilisation normale (« DAM ») pour les appareils électroniques portables admissibles.		
Appareils de remplacement	Les demandes de service peuvent être exécutées pour des appareils neufs ou remis à neuf, et peuvent être du même modèle ou d'un autre modèle de même nature et qualité. Les couleurs, les caractéristiques et la compatibilité des accessoires ne sont pas garanties.		
Équipement couvert	Téléphones et montres Google admissibles. Les accessoires ne sont pas couverts.		
Annulation	Ce Plan est facultatif et peut être annulé par vous en tout temps et pour n'importe quelle raison en visitant le site store.google.com/preferred_care et en accédant à votre compte Google Store, ou en écrivant à l'Administrateur au 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2X2 Canada. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour annuler votre couverture, veuillez composer le 866 788-5776. Si vous annulez votre couverture, un remboursement vous sera offert tel que décrit dans les modalités.		

Frais de service	Vous devez payer des frais de service pour chaque demande de service approuvée, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, plus les taxes applicables. Les frais de service doivent nous être payés avant la prestation du service et peuvent être payés avec une carte de débit ou de crédit valide ou un autre mode de paiement électronique que nous approuvons. Le montant des frais de service est basé sur la catégorie d'appareil de l'Équipement couvert faisant l'objet d'une réclamation. Certains appareils peuvent être déplacés vers un niveau de frais de service différent au cours de leur cycle de vie.			
	Niveau d'Équipement couvert :	Réparation d'écran fissuré DAM (pour l'Équipement couvert admissible) :	Remplacement	Défaut de localisation
	Catégorie 1 : Aucun	39 \$	49 \$	59 \$
	Catégorie 2 : Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm), Pixel 8a	39 \$	59 \$	89 \$
	Catégorie 3 : Pixel 9a, Pixel 8, Pixel 9	39 \$	99 \$	119 \$
	Catégorie 4 : Aucun	39 \$	119 \$	159 \$
	Catégorie 5 : Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 10 Pro Fold	39 \$	159 \$	229 \$

Protection privilégiée

Contrat de garantie supplémentaire

Toutes les provinces sauf le Manitoba, le Québec et la Saskatchewan

CE DOCUMENT CONSTITUE UN CONTRAT LÉgal (CI-APRÈS, LE « PLAN »). EN Y SOUSCRIVANT, VOUS COMPRENEZ QU'IL S'AGIT D'UN CONTRAT ET VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS AVEZ EU L'OCCASION DE LIRE LES MODALITÉS ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES. CE PLAN N'EST PAS UN CONTRAT D'ASSURANCE. EN SOUSCRIVANT CE PLAN, VOUS CONSENTEZ À LA COLLECTE, À L'UTILISATION ET À LA DIVULGATION, PAR ASURION CONSUMER SOLUTIONS OF CANADA CORP., DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS TELS QUE DÉCRITS CI-DESSOUS. DE PLUS, VOUS ACCEPTEZ QUE CES ENTITÉS PUISSENT COMMUNIQUER VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À WALMART, LE VENDEUR DE CE PLAN.

I. PARTIE OBLIGÉE : L'entreprise assujettie par ce Plan est Google Canada Corporation (« Google ») dont l'adresse est le 1741 Lower Water Street, Suite 600 Halifax, N.-É. B3J 0J2.

II. DÉFINITIONS : Tout au long de ce Plan, les mots suivants ont les significations suivantes : (1) « nous », « notre » et « nos » désignent la société assujettie au présent Plan, comme indiqué dans la section **Partie obligée** du présent Plan; (2) « vous » et « votre » désignent la personne qui a acheté le présent Plan; (3) « **Administrateur** » désigne Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. (« Asurion »). L'Administrateur peut être contacté au : 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2X2, Canada; (4) « **Vendeur** » désigne Google, le Vendeur de ce Plan; (5) « **Équipement couvert** » désigne l'appareil que vous avez acheté en même temps et qui est couvert par le présent Plan à la date d'inscription, comme indiqué par votre identifiant d'appareil Google, qui comprend le numéro de série électronique (NSE) ou le numéro d'identification international de l'équipement mobile (IEM); (6) « **Défaillance couverte** » désigne le défaut de l'Équipement couvert d'être localisé par l'application Google Find My Device à la suite d'une perte ou d'un vol (« Défaut de localisation ») ou le défaut de l'Équipement couvert de fonctionner en raison d'un problème opérationnel, mécanique, électrique, ou une défaillance structurelle due (i) à des défauts de matériaux et/ou de fabrication; (ii) à une usure normale; (iii) à une surtension; ou (iv) à des dommages accidentels et involontaires causés par la manipulation en raison d'une utilisation normale (DAM) pour les appareils électroniques portables admissibles. (7) « **Équipement de remplacement** » désigne un **ÉQUIPEMENT NEUF, REMIS À NEUF OU RECONDITIONNÉ, PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES ET DES FONCTIONNALITÉS IDENTIQUES OU SIMILAIRES, ET FONCTIONNANT CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS D'USINE DE L'ÉQUIPEMENT COUVERT D'ORIGINE, QUE NOUS VOUS FOURNISSONS EN CAS DE PERTE COUVERTE DE L'ÉQUIPEMENT COUVERT**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un Équipement de remplacement soit inférieur à celui de l'équipement d'origine.

III. INSTRUCTIONS : Le présent Plan, y compris les modalités, conditions, limitations et exclusions, et la confirmation de votre réception ou de votre inscription à ce Plan, constituent l'intégralité de l'entente entre vous et nous. Veuillez conserver ce Plan et le reçu ou la confirmation d'inscription pour référence ultérieure; vous pourriez en avoir besoin pour bénéficier du service. Nous recommandons fortement (sans que cela ne constitue une condition du présent

Plan) la sauvegarde régulière des données et des logiciels. Le cas échéant, il est important que vous sauvegardiez tous les fichiers de données sur votre Équipement couvert avant le début du service; les réparations de votre Équipement couvert peuvent entraîner la suppression de ces fichiers de données.

IV. DURÉE DE LA COUVERTURE : La durée de ce Plan commence à la date de début indiquée sur la confirmation de votre inscription et se poursuit pendant la durée indiquée sur la confirmation de votre inscription, à moins qu'elle ne soit annulée. La couverture pour les défaillances couvertes dues au défaut de localisation, à la DAM et à la surtension commence à la date de début indiquée sur votre confirmation d'inscription. Toutes les autres couvertures prennent effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant. Ce Plan comprend la garantie du fabricant; il ne remplace pas la garantie du fabricant dont le fabricant est responsable, et nous pouvons vous référer au fabricant ou au détaillant pendant cette période. Ce Plan offre certains avantages supplémentaires pendant la période de garantie du fabricant et continue de fournir certains des avantages du fabricant, ainsi que certains avantages supplémentaires, après l'expiration de la garantie du fabricant. Si nous réparons votre Équipement couvert au moment de l'annulation ou de l'expiration du présent Plan, la durée du présent Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte soit terminée et que l'Équipement couvert ou un remplacement vous ait été livré ou fourni.

V. CE QUI EST COUVERT : Si l'Équipement couvert subit une Défaillance couverte, nous le réparerons ou, à notre seule discrétion, le remplacerons par un appareil de type et de qualité comparables. Si nous déterminons que nous ne pouvons pas réparer ou remplacer votre Équipement couvert, nous pouvons, à notre discrétion, vous accorder un crédit pour le coût de remplacement de l'Équipement couvert, tel que déterminé par nous, en fonction de sa valeur immédiatement avant la défaillance. IL N'Y A AUCUNE ASSURANCE, DÉCLARATION OU GARANTIE QUE TOUT ÉQUIPEMENT DE REMPLACEMENT SERA IDENTIQUE OU OFFRIRA LES MÊMES FONCTIONNALITÉS QUE L'ARTICLE REMPLACÉ. **L'Équipement de remplacement sera neuf ou remis à neuf, à notre seule discrétion.** L'appareil fourni comme Équipement de remplacement devient immédiatement l'Équipement couvert. Vous nous cédez par les présentes tous les droits et avantages de toute garantie du fabricant ou autre couverture accessoire relative à tout Équipement couvert que nous remplaçons. **REMARQUE :** **Pour votre Équipement couvert :** Vous êtes responsable de sauvegarder tous les logiciels et toutes les données avant le début d'une réparation. Nous ne saurions être tenus responsables des données perdues, y compris les documents, bases de données, messages, licences, contacts, mots de passe, livres, magazines, jeux, photos, vidéos, sonneries, musique ou autres logiciels ou données non standard sur votre Équipement couvert.

VI. COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SERVICE : Si votre Équipement couvert subit une défaillance couverte, vous pouvez vous rendre en ligne sur [asurion.com/googleclaims/ca](https://www.asurion.com/googleclaims/ca), ou vous pouvez appeler le service à la clientèle au 866 788-5776 pour parler à un agent. **Toutes les demandes de service doivent être autorisées à l'avance. Les réparations et remplacements**

non autorisés peuvent ne pas être couverts. À notre seule discrétion, nous fournirons des services d'exécution dans des centres de réparation autorisés, chez des fournisseurs de services autorisés ou par la poste. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre Équipement couvert à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la demande de service avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous devez déposer votre demande de service dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant une défaillance couverte. Si vous ne soumettez pas votre demande de service dans les quatre-vingt-dix (90) jours, nous pourrions refuser votre couverture. Dans le cas où nous organisons la réparation de votre Équipement couvert, nous pourrions vous indiquer d'envoyer par courrier ou de faire livrer l'Équipement couvert à réparer. Si nous prenons des dispositions pour le remplacement de votre Équipement couvert, nous fournirons l'Équipement de remplacement par la poste dans les quatorze (14) jours ouvrables, dans la plupart des cas, ou nous pouvons vous demander de ramasser l'Équipement de remplacement dans un magasin de détail de votre région. Vous pouvez également être tenu de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral, autre qu'un permis ou une carte d'étudiant ou professionnelle, comme condition de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan.

VII. SERVICE INTERNATIONAL : Le service en vertu de ce Plan n'est pas offert à l'extérieur du Canada.

VIII. FRAIS DE SERVICE : Si votre Équipement couvert subit une défaillance couverte, vous devez payer des frais de service comme indiqué dans le barème des frais de service ci-dessous, plus les taxes applicables. Les frais de service doivent nous être payés avant la prestation du service et peuvent être payés avec une carte de débit ou de crédit valide ou un autre mode de paiement électronique que nous approuvons. Le montant des frais de service est calculé en fonction de la catégorie de l'Équipement couvert faisant l'objet de la réclamation comme indiqué dans le barème des frais. Consultez le site asurion.com/googleclaims/ca pour connaître les frais de service spécifiques à votre appareil.

Niveau d'Équipement couvert :	Réparation d'écran fissuré DAM (pour l'Équipement couvert admissible) :	Remplacement :	Défaut de localisation :
Catégorie 1	39 \$	49 \$	59 \$
Catégorie 2	39 \$	59 \$	89 \$
Catégorie 3	39 \$	99 \$	119 \$
Catégorie 4	39 \$	119 \$	159 \$
Catégorie 5	39 \$	159 \$	229 \$

IX. FRAIS DE NON-RETOUR : L'Équipement couvert qui est endommagé ou défectueux et dont le remplacement est approuvé doit nous être retourné. Vous devrez retourner l'Équipement couvert défectueux à un fournisseur de services autorisé, ou nous pouvons vous demander de nous retourner l'Équipement couvert à nos frais dans les quatorze (14) jours suivant la livraison de votre Équipement de remplacement, dans l'enveloppe de retour que nous vous fournissons. Vous devez retourner l'Équipement couvert selon nos instructions, y compris déverrouiller l'Équipement couvert, ou

payer les frais d'équipement non retourné applicables au modèle d'Équipement couvert que nous remplaçons. **POUR ÉVITER CES FRAIS, IL VOUS SUFFIT DE RETOURNER L'ÉQUIPEMENT COUVERT COMME INDIQUÉ.**

X. FRAIS DU PLAN : Vous acceptez de payer les frais initiaux ou les mensualités récurrentes pour la durée de ce Plan. Ces frais vous ont été communiqués lors de votre inscription et sont également décrits dans le résumé du produit. Le non-paiement de votre part entraînera l'annulation du Plan.

XI. LIMITES DE RESPONSABILITÉ DU PLAN :

- Le présent Plan couvrira jusqu'à deux (2) demandes de service de DAM couvertes au cours d'une période continue de douze (12) mois et une (1) demande de service pour défaut de localisation au cours d'une période continue de douze (12) mois. La période de douze (12) mois est calculée en fonction de la date de la perte pour chaque demande de service pour défaut de localisation ou DAM couverte. Il n'y a aucune limite quant aux demandes de service pour toutes les autres défaillances couvertes. Le montant maximal que nous assumerons pour remplacer ou réparer l'Équipement couvert se limitera à 2 000 \$ par demande de service.
- Si vous atteignez la limite globale de deux (2) demandes de service de DAM ou une (1) demande de service pour défaut de localisation au cours d'une période continue de douze mois, vous continuerez à bénéficier d'une couverture pour d'autres défaillances couvertes, mais vous ne pourrez pas faire de demandes de service de DAM ou de défaut de localisation supplémentaires tant que les demandes de service précédentes ne seront pas supprimées de votre compte douze mois après chaque demande de service.

XII. EXCLUSIONS : Ce Plan ne couvre pas :

- les dommages accessoires ou indirects;
- les pertes causées par des catastrophes naturelles, artificielles ou catastrophiques (par exemple), un incendie, de la fumée, une inondation, une explosion, une guerre, des troubles civils, une émeute, un acte terroriste, un événement nucléaire, une grève, un embargo, des actes du gouvernement, de l'autorité militaire ou les éléments;
- l'abus, la mauvaise utilisation, les dommages intentionnels, le vandalisme, l'installation incorrecte ou la négligence du fait du client;
- les dommages causés par la corrosion, la saleté, la moisissure, la rouille, le sable, les insectes ou les animaux;
- les pertes préexistantes de l'Équipement couvert survenant avant le moment où il a été établi comme l'Équipement couvert;
- les changements ou améliorations chromatiques, de texture, de finition, d'expansion, de contraction ou tout dommage à l'aspect esthétique de l'Équipement couvert, quelle qu'en soit la cause, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures et les marques, qui n'affectent pas la fonction mécanique ou électrique de l'Équipement couvert.
- les réparations effectuées par un personnel de réparation non autorisé;
- l'Équipement couvert avec numéros de série ou IEM modifiés ou manquants;
- le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;

- 10> tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- 11> la perte ou le dommage au logiciel pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter : les virus informatiques, vers, programmes de chevaux de Troie, logiciels publicitaires, logiciels espions, micrologiciels ou tout autre logiciel;
- 12> les accessoires de téléphone cellulaire qui ne sont pas inclus dans la boîte par le fabricant, y compris, mais sans s'y limiter : les chargeurs, casques d'écoute, plaques faciales et étuis;
- 13> les dommages causés par des corps étrangers; et
- 14> les pertes dues à un défaut de conception ou à un défaut de fabrication systémique, ou à une défaillance couverte par la garantie du fabricant ou le rappel du fabricant en vigueur au moment de la défaillance. En outre, l'Équipement couvert n'inclut pas les éléments suivants qui ne sont pas couverts par le Plan :
- 15> les appareils de contrebande ou les biens faisant l'objet d'un transport ou d'un commerce illicite;
- 16> les dommages matériels en transit vers vous;
- 17> les chargeurs de batterie;
- 18> tous les accessoires;
- 19> les modifications, altérations ou réparations non autorisées, y compris l'utilisation de pièces tierces non fournies ou non certifiées par le fabricant;
- 20> les Équipements couverts auxquels il manque une ou plusieurs pièces.

XIII. RENOUELEMENT : Ce Plan ne peut être renouvelé.

XIV. CESSIBILITÉ : Vous ne pouvez pas transférer ce Plan et vous ne pouvez pas le céder. Ce Plan est transférable à notre discrétion.

XV. ANNULATION : Vous pouvez annuler ce Plan en tout temps et pour n'importe quelle raison en visitant le site store.google.com/preferred_care et en accédant à votre compte Google Store ou en écrivant à l'Administrateur au 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2X2 Canada. Si vous avez besoin d'aide pour annuler votre couverture, veuillez composer le 866 788-5776. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par l'Administrateur pour quelque raison que ce soit en vous notifiant par écrit au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de l'annulation, laquelle notification indiquera la date d'entrée en vigueur et la raison de l'annulation. Nous pourrions annuler le Plan avec effet immédiat si nous découvrons un quelconque abus du Plan, une fraude ou une fausse déclaration substantielle de votre part ou à votre connaissance lors de la souscription au Plan ou de la présentation d'une réclamation, et notamment si vous effectuez une demande au titre d'un produit qui ne vous appartient pas. Si le Plan est annulé : (a) par vous dans les trente (30) jours suivant la réception de ce Plan, vous recevrez un remboursement complet de tous les paiements du Plan que vous avez effectués en vertu de ce Plan, y compris la taxe de vente; ou (b) par vous après trente (30) jours suivant la réception de ce Plan, ou annulé par nous ou l'administrateur à tout moment, vous recevrez un remboursement égal à 100 % du montant au prorata de la partie non gagnée des frais du Plan, moins le coût de toute réclamation qui a été payée ou des réparations qui ont été effectuées.

XVI. MODIFICATIONS AU PLAN : NOUS POUVONS MODIFIER LES FRAIS MENSUELS DU PLAN, L'ADMINISTRATION DU PLAN OU LES MODALITÉS DU PRÉSENT PLAN DE TEMPS À AUTRE,

MOYENNANT UN PRÉAVIS ÉCRIT DE TRENTE (30) JOURS VOUS ÉTANT ADRESSÉ. UN TEL AVIS PEUT ÊTRE FOURNI DANS UN COURRIER OU UN COURRIEL DISTINCT, OU PAR TOUTE AUTRE MÉTHODE RAISONNABLE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES FRAIS OU CONDITIONS MODIFIÉS DE L'ENTENTE, VOUS POUVEZ ANNULER LE PLAN EN NOUS EN AVISANT OU EN AVISANT L'ADMINISTRATEUR À TOUT MOMENT CONFORMÉMENT AU PRÉSENT PLAN. LE PAIEMENT DES FRAIS APPLICABLES PAR VOUS, OU UNE DEMANDE DE SERVICE EN VERTU DU PLAN, APRÈS RÉCEPTION D'UN TEL AVIS DE CHANGEMENT DES FRAIS OU D'AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES SERA CONSIDÉRÉ COMME VOTRE ASSENTIMENT AUX MODIFICATIONS DES FRAIS OU DES MODALITÉS.

XVII. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : EN AUCUN CAS LA PARTIE OBLIGÉE DU PLAN, L'ADMINISTRATEUR OU LE VENDEUR SERA RESPONSABLE DES FRAIS ACCESSOIRES INDIRECTS, OU DOMMAGES CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES CORPORELLES OU LA PERTE DE REVENUS DÉCOULANT DE, OU RELIÉ À, LA FOURNITURE DU PLAN, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT COUVERT EN VERTU DU PLAN ET CAUSÉ PAR LA NÉGLIGENCE, L'ERREUR, LA FAUTE OU L'OMISSION DE LA PART DE LA PARTIE OBLIGÉE OU DE L'ADMINISTRATEUR OU DE LEURS SOCIÉTÉS MÈRES, FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AGENTS, EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, SUCCESSIONS ET AYANTS DROIT.

XVIII. FORCE MAJEURE : Nous ne sommes pas responsables de tout retard ou de toute défaillance dans l'exécution de toute partie du présent Plan dans la mesure où ce retard ou cette défaillance est causé par un incendie, une inondation, une explosion, une guerre, une grève, un embargo, une exigence gouvernementale, une exigence d'un organisme de réglementation, d'une autorité civile ou militaire, des catastrophes naturelles ou d'autres causes similaires indépendantes de notre volonté.

XIX. NON-RENONCIATION : Aucune renonciation, en tout ou en partie, à une quelconque modalité ou condition du présent Plan ne doit être interprétée comme une renonciation continue à cette modalité ou condition ou comme une renonciation, en tout ou en partie, à toute autre modalité ou condition. Nous pouvons réduire ou annuler les frais de service pour l'Équipement couvert. Nous afficherons le barème des frais de service actuel sur asurion.com/googleclaims/ca, ou vous pouvez composer le 866 788-5776 pour l'obtenir.

XX. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons vos renseignements personnels en lien avec le Plan (ci-après, les « Renseignements personnels ») à Google et Asurion.

Google et Asurion recueillent vos renseignements personnels par l'entremise d'un site Web au moment de l'achat ou du portail d'inscription, sur un portail de demandes de service Asurion et par téléphone.

Google et Asurion utilisent vos Renseignements personnels pour administrer le Plan, y compris, mais sans s'y limiter, la détection, l'enquête et la prévention de la fraude, les activités non autorisées ou illégales, l'évaluation et le traitement des réclamations, la création et la tenue de dossiers, l'assurance ou la réassurance des responsabilités du Plan et la prestation de services à la clientèle. Nous pouvons également utiliser et divulguer vos informations à d'autres fins avec votre consentement ou comme le permet ou l'exige la loi.

Le cas échéant, Google et Asurion peuvent échanger des renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus. Vous reconnaissez que cela impliquera le transfert de données au sein du Canada et des États-Unis.

Google et Asurion conserveront et utiliseront vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer le Plan, ou comme requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires.

Google et Asurion vous offrent de nombreuses façons de faire des choix concernant vos renseignements personnels, comme y accéder, les corriger, les supprimer ou mettre à jour vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur vos droits concernant vos renseignements personnels avec Asurion, visitez asurion.com/privacyrights ou écrivez-nous à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par le lien du portail fourni ci-dessus, par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir une copie de la Politique de confidentialité d'Asurion en visitant asurion.com/privacy-policy/.

XXI. LIEU DE STOCKAGE DES DONNÉES : Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

XXII. VARIATIONS SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE : Les variations suivantes selon la province ou le territoire doivent l'emporter sur toute autre disposition :

En Ontario, en Alberta et à Terre-Neuve, les droits d'annulation suivants sont applicables :

DROIT DE L'ACHETEUR D'ANNULER

Vous pouvez annuler ce Plan à partir du jour où vous le concluez et jusqu'à dix (10) jours après avoir reçu une copie du Plan. Vous pouvez annuler ce Plan sans motif.

Si vous ne recevez pas les biens ou services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez annuler le Plan dans l'année suivant la date du Plan. Vous perdez ce droit si vous acceptez une livraison après trente (30) jours. Il existe d'autres motifs d'annulation prolongée. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec votre bureau provincial ou territorial de la consommation.

Si vous annulez ce Plan, le Vendeur dispose de quinze (15) jours pour rembourser votre argent et tout échange, ou la valeur en espèces de l'échange. Vous devez alors retourner les marchandises.

Pour annuler, vous devez donner un avis d'annulation à l'adresse de l'Administrateur (voir plus haut dans le présent Plan). Vous devez signifier l'annulation par un moyen qui vous permettra de prouver que vous avez donné votre avis à cet égard, notamment par courrier recommandé, télécopie ou remise en mains propres.

The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only. Les Parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement.

© 2025 Asurion, LLC • Tous droits réservés.